

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

### **Check in - Check out :**

Les chambres sont mises à disposition des clients à partir de 14h00 le jour de leur arrivée. Si le client souhaite arriver plus tôt un service de bagagerie sera mis à sa disposition.

Les chambres doivent être libérées pour 11h30, si tel n'est pas le cas une nuit supplémentaire sera facturée.

### **Responsabilité :**

Toute dégradation faite par le client lors de son séjour sera facturée.

L'hôtel ne pourra être tenu responsable de vol, perte ou détérioration de bagages entreposés par les clients dans les parties communes de l'hôtel, dans la chambre non fermée à clef ou dans la voiture sur le parking.

### **Réservation et paiement d'arrhes :**

Toute réservation doit être accompagnée du paiement d'arrhes d'une valeur de 30% du montant total du séjour, avec un minimum de une nuit (soit par envoi de chèque bancaire soit par indication de vos coordonnées de carte bancaire), déductibles à la fin de votre séjour prévue. Nous vous adresserons en retour notre confirmation mentionnant la somme versée à titre d'arrhes. Les coordonnées bancaires transmises lors de la réservation sont détruites de nos fichiers dès votre départ.

### **Conditions d'annulation et No Show :**

Si pour un motif quelconque, la réservation doit être annulée, différée, ou subir une réduction de temps, l'hôtelier est en droit de conserver les arrhes (article 1590 du Code Civil). Cet article ne prévoit aucun cas de force majeure.

Conditions d'annulation :

Entre 30 jours et 2 jours : 100 % des arrhes versées seront retenues.

Moins de 2 jours avant votre arrivée prévue, en cas de non présentation ou séjour écourté, vous vous engagez à régler la totalité du séjour réservé.

### **Clause de Résiliation :**

Le contrat de réservation pourra être résilié de plein droit par l'hôtelier sans que cela puisse donner lieu à un versement de dommages et intérêts aux clients en cas d'évènement constitutif de force majeure ou en cas d'impossibilité d'exploitation de l'hôtel conformément aux normes hôtelières communément admises pour une cause non imputable à l'hôtelier tel qu'un incendie, une catastrophe naturelle ou des routes fermées.